

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 7 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 1^{er} mars 2024

Secrétaire de séance : Philippe GARROTE

Etaient présents 49 titulaires, 15 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Jean-François CASAUX, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAUANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU, Fabienne TOUVARD, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Pierre BAHOU, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE, Christophe GUERY

Pouvoirs : Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Alexandre LEHMANN à Philippe VIGNEAU, Jean-Michel IDOÏPE à Bernard UTHURRY, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPE, C. CABON à Anne SAOUTER, Bruno JUNGALAS à Marthe CLOT, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Patrick MAILLET à Anne BARBET, Frédéric LOUSTAU à Marie-Lyse BISTUE, Jean CONTOU-CARRÈRE à Philippe GARROTE, Chantal LECOMTE à Emmanuelle GRACIA, Stéphane LARTIGUE à Flora LAPERNE, Jean-Paul PORTESSÉNY à André LABARTHE, Dominique QUEHEILLE à B. ROSSI,

Absents : David MIRANDE, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Bernard AURISSET, Michèle CAZADOUMECQ, Sandrine HIRSCHINGER, Gérard LEPRETRE, Louis BENOIT

**RAPPORT N° 240307-02-FIN-
VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-
BÉARN (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)**

J-L. ESTOURNES expose :

Vu le récapitulatif des comptes de gestion établis par le comptable public est présenté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant la présentation du budget primitif (budget principal et budgets annexes) de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant l'approbation à suivre des comptes administratifs de l'exercice 2023 lors de la même séance du conseil communautaire,

Considérant que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 63 voix pour et 1 abstention/nul/blanc/non-participation (A. BERNOS)

- DÉCLARE que les comptes de gestion de la Communauté de Communes du Haut-Béarn dressés pour l'exercice 2023 par le Receveur pour le budget principal et les budgets annexes de l'Atelier Relais Bois Energie, du Parc d'Activités du Gabarn, du Parc d'Activités Lanneretonne, du Parc d'Activités Lazères, de la Plateforme du Pont de Lescun, du Parc d'Activités d'Ogeu, de la Pépinière, de la Restauration Scolaire, du SICTOM, du Somport, du SPANC, de la Zone d'Activités Les Barthes, de la Zone d'Activités de Lasseube, de la Zone d'Activités du Camou et de la Mobilité, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,
- ADOPTE le présent rapport.

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le



ID : 064-200067262-20240307-240307_02_FIN-DE

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 7 mars 2024
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

Signé PG

Signé BU

Philippe GARROTE

Bernard UTHURRY